

Image not found or type unknown



Eau coulant d'un climatiseur sur la propriété du voisin d'en dessous

Par **jacques22**, le **08/07/2019 à 10:08**

Bonjour,

Ma voisine du dessus a installé un climatiseur sur son balcon dont l'eau coule sur mes murs extérieurs, mon portail de garage et le sol du dessous.

A qui se plaindre, sachant que cette voisine ne veut rien entendre !?

Merci.

Par **Visiteur**, le **08/07/2019 à 10:15**

Bonjour

Voyez le syndic, ou le délégué de l'association syndicale.

Par **jacques22**, le **08/07/2019 à 10:24**

Merci.

Mais cette voisine refuse un syndic et de réunir l'AG.

Par **youris**, le **08/07/2019 à 11:39**

bonjour,

un syndic est obligatoire dans une copropriété.

combien êtes-vous de copropriétaires ?

menacez votre voisine de saisir le TGI pour obtenir la nomination d'un syndic judiciaire.

en attendant, envoyez une mise en demeure, par LRAR, de faire cesser cet écoulement d'eau

chez vous.

a-t-elle obtenu l'autorisation de votre A.G. pour installer ce climatiseur ?

salutations

Par **jacques22**, le **08/07/2019** à **11:55**

Merci.

On est que 2 copropriétaires.

Elle n'a pas eu l'autorisation de le faire.

Elle n'a pas eu l'autorisation de transformer son garage en habitation non plus. En outre elle l'a fait sans permis de construire puis avec mais qui a finalement été annulé par le tribunal sans qu'elle n'en tienne compte aussi.